Le passage du Gois est site classé

Dossier de

de /> la rédaction de H2o December 2017

Nicolas Hulot a signé le 2 novembre 2017 le décret qui permet de classer l'ensemble formé par le passage du Gois, l'île de la CrosniÃ"re et le polder de Sébastopol parmi les sites du département de la Vendée. Le passage du Gois, gué en patois vendéen, constituait, avant la mise en service du pont sur le détroit de Fromentine, en 1971, l'unique accÃ"s à l'île de Noirmoutier. Praticable à marée basse, ce passage à travers la baie de Bourgneuf, déroule sur l'estran son étroite bande de bitume. Il est jalonné tous les 430 mÃ"tres de balises dont l'utilité apparaît lorsque la mer monte. Des plateformes permettent aux imprudents d'y attendre les pompiers, tandis que des feux guident les marins. Car ce passage redevient alors, pour quelques heures, celui des bateaux.

Polder ceinturée de digues, l'île de la CrosniÃ"re est établie sur un banc de vases apportées par la Loire, forme une plaine céréaliÃ"re fertile entre marécage et mer. De l'autre cà 'té du passage, le polder de Sébastopol, œuvre ambitieu inachevée, protÃ"ge de ses imposantes digues un marécage offrant une réserve "naturelle" Ã toute sortes d'espÃ"ces d'animaux et de plantes.

Â

ÂÂ